

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes CAULLIER Michèle, COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Ludovic, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline (pouvoir à M. LOISEAU Sébastien), FRANCY Marie-Noëlle, ROBERT Magali (pouvoir à Mme DUBOIS), M. MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE).

Secrétaire de séance : M. RIVALAIN Ludovic.

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

CdC de La Septaine : Olivier Dubois

- Vote des budgets : communautaire, SPANC et ordures ménagères.

PLUI : Olivier Dubois

- Etude du PADD

SDE : Ludovic Rivalain

- Ventilations des écoles maternelles
- Signature convention Orange pour utilisation des poteaux électriques pour la fibre.

SIAB3A : Gilles Fontaine

- Vote du budget
- Participation des communautés de communes non modifiée : 8.466 € pour La Septaine
- Mise à jour du règlement intérieur
- Création groupes de travail : Aline Colliot à la « communication » et Gilles Fontaine « risques inondations »
- Contrat 2015-2019 : 181 actions en cours
- Précipitations importantes et les nappes sont hautes, si pluie en mai risque d'inondations.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – Le conseil municipal par 13 voix (M. le Maire ne pouvant participer au vote) approuve le compte administratif qui est en concordance avec le compte de gestion.

- Investissement : résultat d'exercice : - 7.721,40 € - résultat de clôture : - 5.219,53 €
- Fonctionnement : résultat d'exercice : + 55.271,32 € - résultat de clôture : + 86.744 ,41€

VOTE DES TAXES 2018

M. le Maire propose pour 2018 de reconduire, sans augmentation, les taux d'imposition 2017 :

- Taxe d'Habitation : 8,09 %
- Taxe Foncière / bâti : 5,34 %
- Taxe Foncière / non bâti : 32,32 %

Le Conseil municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition 2018 proposés par M. le Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 SUR BUDGET 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme ci-après :

Article 001 D = 5.219,53 €
Article 002 R = 86.744,41 €

BUDGETS 2018 – Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget 2018

- Investissement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 275.015 €
- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 376.566 €

ENQUETE PUBLIQUE : DEMANDE D'AUTORISATIONS UNIQUES PLURIANNUELLES (AUP) DE PRELEVEMENT D'EAU A DES FINS D'IRRIGATION AGRICOLE, DEPOSEES PAR L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE (OUGC) AREA BERRY POUR LES BASSINS YEVRE-AURON ET CENOMANIEN DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

Le Maire donne connaissance du dossier d'avis d'enquête publique,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au dossier d'enquête publique avec une observation « il serait intéressant de favoriser les retenues d'eau afin de collecter les eaux hivernales pour préserver l'eau en période d'étiage au sein des cours d'eau.

REALISATION D'UN PRET

Suite au courrier adressé à trois banques, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Loire pour l'achat du terrain en vue de la réalisation d'un lotissement.

Caractéristique du prêt :

- montant : 50 000 €
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 50 €
- Taux fixe : 0,22 %

Il autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

MISSION MAITRISE OUVRAGE

M. le Maire présente au Conseil municipal l'intention de recourir à l'agence d'ingénierie Cher-Ingénierie des territoires pour réaliser une mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de lotissement communal « le Parc ».

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu les esquisses réalisées dans le cadre d'une étude de faisabilité du lotissement ;

Vu le devis présenté par l'agence Cher-Ingénierie des territoires ;

Vu le rapport et ses annexes ;

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il y a lieu de lancer un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre et de se faire accompagner par un assistant d'ouvrage,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage à Cher Ingénierie du Territoire.

QUESTIONS DIVERSES

- Accord de la DRAC pour l'étude du diagnostic de l'église (50 % de subvention sur le HT)
- Courrier adressé à un particulier pour un dépôt sauvage de terre dans la carrière

Le Maire,
Olivier DUBOIS

Le secrétaire de séance,
Ludovic RIVALAIN

